

Image not found or type unknown



Dépôt de plainte par élu adjoint au maire.

Par **arcachon**, le **10/06/2011** à **22:11**

Bonjour,rnrnrnrnEn tant qu'élus à l'urbanisme, ai-je le droit, sans délégation particulière du maire, de porter plainte à la gendarmerie pour des dégradations, actes de malveillance ou de vandalisme constatés sur ma commune.rnQuel texte ou article en référence. ?rnMerci par avance.